

CHAMPIONNATS DU MONDE JEUNES CHEVAUX LANAKEN 2019

1) Les championnats du Monde 2019 des Jeunes Chevaux sont programmés sous l'égide de la F.E.I. et de la W.B.F.S.H. aux dates et lieux suivants :

Saut d'Obstacles à Lanaken (Belgique) du 19 au 22 septembre 2019

2) Engagements :

La sélection des chevaux de 5 et 6 ans sera effectuée par la SHF et transmise à la FFE qui procédera aux engagements auprès de l'organisateur.

Les engageurs devront saisir leur demande sur FFEcompet pour engagement (cf paragraphe 3).

Les informations données ci-après concernent les championnats de 5 et 6 ans CSO. Pour les autres catégories d'âge, les concurrents devront s'adresser directement à la FFE.

3) Demande de participation sur FFE Compet

Les demandes de participation doivent être saisies en ligne par l'engageur sur le concours n°**2019BE051** avant le **26/08/2019** avant minuit.

Les engagements définitifs doivent être validés par l'engageur avant le **03/09/2019** avant minuit.

4) Sélection - engagements définitifs :

Pour être éligibles à la sélection de la SHF, les chevaux devront appartenir au studbook Selle Français, Anglo-Arabe ou cheval de Selle Anglo-Normand, avoir pris part aux épreuves du Cycle Classique, avoir été qualifiés pour les finales nationales de Fontainebleau.

Les quotas accordés à la France sont de **12 chevaux de 5 ans et 12 chevaux de 6 ans**.

Les chevaux seront sélectionnés en fonction de leur classement sur **la Ranking list des gains en épreuves jeunes chevaux de la Société hippique française** diffusée sur le site www.shf.eu et **arrêtée au 19/08/2019 minuit**.

En cas d'ex-æquo, les chevaux seront départagés en fonction du nombre de parcours sans faute en épreuve de cycle classique qualificative.

En cas de nouvel ex-æquo il sera procédé à un tirage au sort.

En cas de désistement ou de forfait de chevaux sélectionnés, les chevaux remplaçants seront désignés en fonction du classement de la Ranking list.

Des éventuelles Wild Cards pourront être accordées par le comité organisateur selon les critères de classement ci-dessus définis par la SHF.

5) Aides à la participation :

Afin d'inciter à la participation des meilleurs jeunes chevaux français, une aide financière de 900€ sera attribuée aux engageurs (via les comptes engageurs FFEcompet) des chevaux sélectionnés classés dans les 50 premiers de la Ranking list des gains chevaux en épreuves jeunes chevaux de la Société hippique française diffusée sur le site www.shf.eu et **arrêtée au 19/08/2019 minuit** et/ou dans les 15 premiers du Championnat SF/AA/CSAN Entiers/Hongres ou Juments de la Grande Semaine de Fontainebleau 2019.

6) Formalités administratives :

Le numéro FEI des chevaux doit être à jour pour 2019.

La détention de **passports internationaux** est nécessaire pour toute participation à l'étranger.

Les cavaliers des chevaux sélectionnés devront déposer leur dossier d'obtention de passeport à Francesca LEDRU, FFE, au plus tard le **03/09/2019** à **FFEcompet**, Service Passeport, Parc Equestre Fédéral – 41600 LAMOTTE BEUVRON.

L'engagement sur FFECompet ne pourra être possible si le passeport n'est pas validé.

Les modalités d'établissement du passeport ont changé dans la forme.

La demande de passeport se fait désormais en ligne via votre compte engageur :

- Espace perso > International > Demande passeport FEI
- Le compte engageur doit être crédité de 200 €
- Vous devez vous munir du numéro sire du cheval
- A l'issue de cette démarche une fiche sera à imprimer sur laquelle figurera la liste des éléments à envoyer avec votre livret.
- **Attention** : avant tout envoi pensez impérativement à faire remplir le signalement graphique faute de quoi le livret ne pourra pas être validé.

Pour plus d'informations se référer à :

<https://www.ffe.com/toutsavoir/Competitions/International/Cheval/Procedure-d-etablissement>

Contact FFE pour vous aider dans ces démarches : Mme Fanny TAROT au 02.54.94.46.56

Tous les chevaux devront avoir reçu une injection de **vaccin antigrippal depuis moins de 6 mois**. Celle-ci doit être suivie d'un rappel dans un délai maximum de 6 mois avec une marge de + ou – 21 jours.